

# LICENCE DE SCIENCES DE L'EDUCATION 3ÈME ANNÉE (L3) PARCOURS EFEC OPTION EDUCATION ET FORMATION

Résumé de la formation

**Type de diplôme** : Licence LMD (L3)

**Domaine ministériel** : Sciences humaines et sociales

**Mention** : Education formation

## Présentation

La troisième année de la licence Mention Sciences de l'éducation, parcours Efec, poursuit l'enseignement général en Sciences de l'éducation assuré durant la L1 et la L2, tout en approfondissant la formation à travers le choix de l'option :

- Enjeux contemporains en éducation et formation

## Objectifs

### # Masters

A l'issue de la L3, l'étudiant a la possibilité d'accéder à un des Masters de l'ESPE Dijon de droit ou sur dossier (se référer aux modalités d'accès indiquées dans les fiches filières des diplômes) : M1 Ingénierie des Métiers de la Culture, M1 Ingénierie des Métiers de l'Éducation et de la Formation, M1 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la formation, M1 Recherche Expertise sociologique et économique en éducation.

### # Métiers

La licence ouvre sur les métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation (Éducation Nationale et hors Éducation Nationale), les métiers du travail social et de l'animation (par exemple à travers le concours Irtes) ainsi qu'aux métiers liés à l'ingénierie de la culture, selon le choix du master.

## Plus d'infos

**Crédits ECTS** : 60

**Durée** : 1 an avec possibilité d'étalement

**Niveau d'étude** : bac+3 ou 4

**Public concerné**

\* Formation initiale

\* Formation continue

**Nature de la formation** :

Diplôme

**Langue d'enseignement** :

Français

## En savoir plus

Consulter notre site internet [pour plus d'information](#)

L'acquisition de la licence permet également d'accéder par voie de concours de catégorie A aux fonctions de cadre de l'administration publique.

## Informations supplémentaires

Les procédures d'inscription sont mises en ligne **en juillet**, sur le site de L' [EAD](#)

## Contenu de la formation

Chaque année de formation s'articule sur 5 unités d'enseignements (UE) créditées chacune d'ECTS. Tous les cours font l'objet d'envois mensuels à compter de la mi-octobre, les derniers s'effectuant en avril.

[Descriptif des enseignements](#)

### Ressources pédagogiques

Les ressources éducatives peuvent être consultées sur un document en format PDF téléchargé ou/et sur support papier après envoi postal mensuel. Elles sont mises à disposition selon un calendrier sur sept mois d'octobre à avril.

[Consulter le calendrier](#)

### Devoirs corrigés

Il est proposé, de manière obligatoire ou facultative, des devoirs à remettre pour correction. Ils permettent de disposer d'une évaluation formative, de situer son niveau et constituent un entraînement privilégié à l'examen.

### Plate-forme éducative

La plupart des échanges requièrent l'utilisation de la plate-forme éducative de l'Université de Bourgogne PLUBEL. Outre l'accès aux ressources éducatives, elle permet :

- \* d'échanger avec les enseignants et les autres participants (messagerie, forums, liste de discussion, chat en ligne..)

- \* de déposer des devoirs (obligatoires ou facultatifs) en ligne ;
- \* de disposer d'un suivi pédagogique et, éventuellement d'un tutorat, individualisés.

Les codes d'accès à la plateforme sont communiqués à l'inscription. Pour la présentation de la plateforme PLUBEL et de ses fonctionnalités, un tutoriel et un guide d'utilisation peuvent être consultés sur la plateforme.

## Regroupements

Pour rencontrer les enseignants sont organisées des journées de regroupement sur Dijon .

## Contrôle des connaissances

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

[http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

### **Sessions d'examen**

Pour la formation ouverte et à distance (FOAD), une session d'examen est organisée en mai. Une deuxième session d'examen est organisée, après les vacances d'été, pour les étudiant.e.s n'ayant pas validé tout ou une partie des cours.

### **Règles de validation et de capitalisation :**

*Principes généraux :*

**COMPENSATION** : Une compensation s'effectue au niveau de chaque UE. La note de l'UE est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements affectées des coefficients. Le diplôme est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION** : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque

l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant.e d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

## REPORT

Le report des notes se fait de la façon suivante :

# Toute note de CT supérieure à 10 est reportée et l'examen ne peut jamais être repassé.

# Toute note de CC inférieure à 10 mais compensée par une autre note de l'UE, qui se trouve donc dans une UE ou une Ec validée par compensation, est elle aussi reportée et ne peut jamais être repassée.

# Toute note de CT et toute note de CC inférieure à 10 et qui n'est pas compensée par une autre note donne droit à une session de rattrapage. Pour ces notes de CT non validées et non compensées, l'étudiant-e doit se présenter en session de rattrapage. Pour une note de CC non validée et non compensée, l'étudiant-e peut décider de conserver sa note de CC de la première session, quelle qu'elle soit, et ne pas se présenter au rattrapage. Sa note de première session sera alors reportée.

# Dans le cas d'un CC à plusieurs notes :

# tous les devoirs obligatoires ont été rendus et la moyenne est supérieure ou égale à 10 : le cours est validé, pas de droit à la 2e session

# tous les devoirs obligatoires ont été rendus et la moyenne est inférieure à 10 : l'étudiant-e a le droit soit de conserver sa note de CC de l'année, quelle qu'elle soit, qui sera reportée, soit de faire le devoir de rattrapage dont la note remplacera les notes de l'année

# un ou plusieurs devoirs obligatoires ont été rendus, mais pas tous : l'étudiant-e est défaillant-e, il faut passer la 2e

session, et la note de 2e session va annuler les notes de l'année

# aucun devoir obligatoire n'a été rendu : l'étudiant-e est défaillant-e, il faut passer la 2e session

### **Calendrier des examens :**

- 1<sup>ère</sup> session : 11 au 15 mai 2020

- 2<sup>ème</sup> session : 31 août au 4 septembre 2020

Il y a deux sessions d'examen. Une première session d'examen est organisée fin mai. Une seconde session dite de rattrapage est organisée la première semaine de septembre.

Pour en savoir plus sur les modalités de contrôle des connaissances communes, consultez le « référentiel des études LMD »

## **Conditions d'accès**

**L'accès en L3 est de plein droit pour les étudiants qui ont validé le cursus L2 Efec.**

Pour les candidats non titulaires d'une L2 Efec et justifiant d'un niveau bac+2 validé : admission sur dossier de candidature qui comprendra une lettre de motivation et un CV qui mettra l'accent sur toutes les formations (Préprofessionnalisation), les enseignements validés dans des disciplines similaires ou proches de celles enseignées dans la licence Efec et qui mentionnera également les activités (moniteur, membre d'une association, Aide aux devoirs...) liées à l'Education, l'Enseignement, la Culture ou la Formation en général.

## **Droits de scolarité**

**Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : 91 €**

**Inscription administrative à l'Université** (en vue de l'obtention d'un diplôme) :

Si vous avez une couverture sociale, 170 €

### **Inscription pédagogique à l'EAD 2019-2020 :**

par enseignement 32 € (téléchargement) ou 48 € (téléchargement et photocopiés ) + 48 € de frais postaux pour les résidents Europe (sauf exceptions) et 66 € dans les autres pays.

Les prix incluent :

- \* la fourniture de supports pédagogiques par téléchargement ou photocopiés adressés par voie postale
- \* un accès annuel à la plateforme pédagogique
- \* un accès aux annales de l'année précédente (papier) ou de plusieurs années (en CD-Rom)
- \* la correction de devoirs obligatoires et un tutorat éventuel

Ouverture d'un centre d'examens à l'étranger : 60 € par session

## **Public cible**

La formation ouverte et à distance (FOAD) s'adresse aux personnes ne pouvant avoir recours à la formation en présentiel :

- \* Étudiant salarié (au moins 8 ou 10h/semaine)
- \* Demandeur d'emploi
- \* Salarié ou agent de la fonction publique
- \* Chargé de famille
- \* Sportif de haut niveau
- \* Personne en situation de handicap
- \* Personne résidant à l'étranger
- \* Personne incarcérée...

A l'inscription, il est demandé de produire les pièces justifiant des motifs d'empêchement dans le suivi de la même formation organisée en présentiel. Sous conditions, les actifs peuvent bénéficier de prises en charge et relever de la formation continue.

## **Poursuite d'études**

Elle permet l'accès aux masters de l'Espé, soit de plein droit (Master MEEF, master Recherche en Sciences de l'éducation, Master Pilotage et évaluation dans les systèmes éducatifs, Master Conseiller, consultant, responsable formation), soit sur dossier (masters Ingénierie des Métiers de la Culture).

## Composante

Dijon : Université de Bourgogne

## Lieu(x) de la formation

Dijon

## Contact(s) administratif(s)

Scolarité ESPE EAD

scoeduc.ead@espe.u-bourgogne.fr

4, Boulevard Gabriel

BP 17270

<sup>21072</sup> Dijon cedex